



## BARDAGES EN PLAQUES SUR PAROIS A OSSATURE BOIS ET CLT

Le NF DTU 45.4 traite de la mise en œuvre des procédés d'isolation thermique par l'extérieur constitués de bardages rapportés traditionnels en 6 cahiers de clauses techniques de mise en œuvre. Les parements visés sont les panneaux HPL, les panneaux fibres-ciment, les clins PVC, les ardoises et les tuiles.

Cependant, parmi les supports admissibles pour la mise en œuvre de tous ces bardages ventilés, les parois verticales à ossature bois relevant du NF DTU 31.2 ou du NF DTU 31.4 ou les panneaux CLT ne sont pas visées.

Ce manque de bardages qualifiés sur parois à ossature bois constitue depuis quelques années un frein au développement de la construction bois.

Le présent guide permet de définir des prescriptions de conception et de mise en œuvre des bardages en plaques (panneaux en stratifié HPL et fibre-ciment) sur les parois à ossature bois (relevant du NF DTU 31.2 et du NF DTU 31.4 et CLT, en attendant la publication de futures Recommandations Professionnelles sur le sujet.

Pour en savoir plus : [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)

## PLATE CLADDING ON TIMBER FRAME AND CLT WALLS

NF DTU 45.4 deals with the implementation of external thermal insulation processes made up of traditional cladding in 6 sets of technical implementation clauses. The facings targeted are HPL panels, fiber cement panels, PVC clapboard, slates and tiles.

However, among the admissible supports for the implementation of all these ventilated claddings, the vertical walls with a wooden frame covered by NF DTU 31.2 or NF DTU 31.4 or CLT panels are not covered.

This lack of qualified cladding on wood frame walls has been a brake on the development of wood construction for several years.

This guide makes it possible to define requirements for the design and implementation of panel cladding (HPL laminate and fiber cement panels) on timber frame walls (subject to NF DTU 31.2 and NF DTU 31.4 and CLT, in awaiting the publication of future Professional Recommendations on the subject.

Réalisation :

Financé par :

## REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

## FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)